

## La messagerie académique, outil de communication professionnel

adresse  
identité  
numérique  
professionnelle  
messagerie  
académique

### Pourquoi utiliser la messagerie académique ?

*Les professeurs ont à leur disposition des services numériques de plus en plus diversifiés et aux finalités complémentaires.*

*Le numérique, outre ses usages pédagogiques au cœur de nos métiers et de nos missions, prend de plus en plus de place dans le fonctionnement même de notre institution. C'est ainsi que, pour la deuxième fois, les élections professionnelles vont se dérouler en ligne. La plus grande partie des informations à ce sujet sont diffusées par la messagerie professionnelle de l'académie : sa consultation régulière est donc primordiale pour le bon déroulement de ce vote. Il est donc opportun à cette occasion de rappeler l'existence de ce service, la nécessité et les conditions de son utilisation.*

**Gilles Pécout, recteur**

Chaque personnel de l'académie de Nancy-Metz est doté d'une adresse de messagerie de la forme *prenom.nom@ac-nancy-metz.fr*. Comme son libellé l'indique, elle reflète à la fois l'identité de la personne et celle de l'administration dont elle fait partie : elle est donc la marque de l'*identité numérique professionnelle* des personnels de l'académie et signale leur appartenance à l'Éducation nationale. De là découlent la nécessité d'employer cette adresse, les finalités légitimes de son usage et les abus qu'il convient d'éviter dans son emploi.

Avec les services de l'Éducation nationale :

- c'est l'adresse qui est répertoriée dans les annuaires administratifs et c'est donc la seule que ces services peuvent connaître et à l'aide de laquelle ils peuvent vous contacter ;
- elle seule servira donc à vous communiquer un certain nombre d'informations officielles, en provenance du ministère, du rectorat, des corps d'inspection , etc. : ne pas consulter votre messagerie professionnelle implique que vous ignoriez un certain nombre d'informations que vous êtes supposé connaître ;

*Votre adresse est en effet abonnée à un certain nombre de listes de diffusion professionnelles, nationales ou académiques, utilisées déjà depuis plusieurs années.*

- écrire avec cette adresse, vous permet également d'être reconnu en votre qualité de membre de l'Éducation nationale. Cette dernière remarque vaut également pour vos relations avec les partenaires extérieurs de l'Éducation nationale.

*Elle seule vous permet de vous inscrire à certains services à caractère pédagogique et d'en bénéficier (www.edutheque.fr, par exemple).*

## Comment utiliser cette adresse ?

Votre messagerie électronique peut être consultée de tout poste connecté à l'internet :

- soit à l'aide d'un logiciel de messagerie installé sur le poste (*Mozilla thunderbird, Microsoft Outlook*) ;
- soit à l'aide d'un client de messagerie en ligne (*webmail*) accessible par le portail intranet de l'académie ([pial.ac-nancy-metz.fr](http://pial.ac-nancy-metz.fr)) : ce même portail vous donne l'accès à l'annuaire académique et à d'autres services ;
- vous pouvez également rediriger votre messagerie académique vers une autre boîte : cette option est disponible dans le *webmail* (mais si vous répondez à des messages par ce biais, vous risquez de ne pas le faire sous votre identité professionnelle).

Si vous avez un problème d'identifiant ou de mot de passe, la page de connexion au portail intranet de l'académie contient des liens qui vous permettront de les retrouver.

Pour tout autre problème technique, vous pouvez contacter l'assistance académique au 03 83 86 25 00 ou sur [assistance.ac-nancy-metz.fr](http://assistance.ac-nancy-metz.fr).

## À quoi l'employer ?

La messagerie académique est une messagerie professionnelle et il convient donc de l'employer principalement à des fins liées à vos fonctions dans l'Éducation nationale.

Toutefois, la charte informatique pour les personnels de l'académie de Nancy-Metz précise qu'« [...] elle peut être utilisée à titre privé, de manière résiduelle. L'utilisation résiduelle du système d'information à titre privé doit être non lucrative et raisonnable, tant dans sa fréquence que dans sa durée. » Dans ce cas, il vous reviendra de désigner explicitement les messages relevant de votre vie privée en marquant leur objet comme « personnel » ou « privé ».

Il y a enfin un type d'utilisation qui est à proscrire : celle qui remettrait en cause l'obligation de neutralité du service public. Une adresse de ce type, par exemple, ne peut pas être utilisée sur le site d'une organisation politique ou religieuse.

## Quelques conseils de sécurité

- choisissez un mot de passe suffisamment complexe pour l'accès à votre messagerie ;
- adoptez les bonnes pratiques de lutte contre les courriers non sollicités (*spam*) : voir le pial, rubrique *Informatique, outils de communication, messagerie : Filtrage des courriers indésirables* ;
- et ayez les bons réflexes à la réception d'un courrier électronique : [http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp\\_article707.html](http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article707.html).

Pour en savoir plus :

- les dix règles de la sécurité sur internet : [http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp\\_rubrique34.html](http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_rubrique34.html), ou sur le PIAL, rubrique *Informatique, sécurité* ;
- la charte d'usage du système d'information pour les personnels de l'académie : sur le PIAL, rubrique *Informatique, Informations générales*.

